

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 29 novembre 2007 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Retrait de fonctions d'Adjoint - indemnité de fonction du Maire.

Les Commissions municipales, réunies ensemble le 22 novembre 2007, ont été informées par Monsieur le Maire des dispositions suivantes :

Retrait de fonctions d'Adjoint

Suite au retrait le 22 novembre 2007, par le Maire de la délégation consentie à Monsieur Christian LAMOTTE, Premier Adjoint par arrêté du 26 mars 2001, pour le domaine Finances- Développement économique - Communication - Intercommunalité,

En application des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et de l'article L. 2122-18 du Code général de Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir refusé (par 20 voix contre - 2 pour et 7 refus de vote) la proposition de M. LAMOTTE d'un vote au scrutin secret, se prononce comme suit au scrutin public à main levée sur le retrait de cette fonction d'Adjoint :

- Nombre de Conseillers présents : 25
 - Nombre de pouvoirs : 4
 - Refus de vote : 8
 - Nombre de Conseillers votants : 21
-
- *Abstentions* : 2
 - *POUR le maintien* : 0
 - *CONTRE le maintien* : 19

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Christian LAMOTTE dans ses fonctions de Premier Adjoint.

Modification de l'ordre du tableau

Les autres délégations consenties par arrêté du 26 mars 2001 étant maintenues, l'ordre du tableau des Adjoint élus le 25 mars 2001 est modifié comme suit,

Premier Adjoint

Monsieur Rémi BESSELIEVRE

Deuxième Adjoint

Monsieur Michel BEAUSSARON

Troisième Adjoint

Monsieur Michel BARBET

Quatrième Adjoint

Monsieur Jean LENOBLE

Cinquième Adjoint

Madame Anne-Marie MOUCHEL

Sixième Adjoint

Monsieur Guy ADAM

Indemnité de fonction du Maire

Suite aux dispositions municipales résultant du retrait de délégation de Monsieur LAMOTTE Premier Adjoint,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** l'indemnité de fonction du Maire, avec effet au 22 novembre 2007, au taux de **55 %** de l'indice brut 1015, avec majoration de **5 %** de chef-lieu de canton

2. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Tableau affiché

Après examen par ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à l'allocation de subventions municipales, suite à des demandes associatives.

3. Budget annexe de l'Espace d'Activités Economiques - Décision modificative n° 1.

Document de travail affiché

Sur avis de ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Espace d'Activités Economiques de la Ville de Valognes, pour la passation d'écritures budgétaires liées à la cession Véolia - Propreté Normandie.

4. Clôture des budgets annexes des lotissements des Obiers, du Petit Bois, de la Planque Saint-Jean et du Quesnay.

Sur avis de ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à la clôture au 31 décembre 2007, des budgets annexes des lotissements des Obiers, du Petit Bois, de la Planque Saint-Jean et du Quesnay ; les travaux étant entièrement terminés et toutes les écritures enregistrées.

5. Acquisition foncière.

Sur avis de ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD de principe** à la cession par le Diocèse de la chapelle de la Victoire, pour l'euro symbolique, les conditions restant à définir.

6. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux afin de permettre la nomination des Agents devant bénéficier d'un reclassement professionnel en 2007 et des Personnels inscrits au tableau d'avancement après avis des Commissions administratives paritaires.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, **SE PRONONCE** également sur le renouvellement du contrat de travail d'un Chargé de mission arrivant à échéance au 31 décembre 2007.

7. Candidature de la Ville de Valognes pour l'organisation d'une étape du Tour de France 2009.

Sur avis de ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PRESENTE à nouveau la candidature** de Valognes pour l'accueil en 2009 d'une étape du Tour de France.

8. Contournement de Valognes, liaison RN 13-Val de Saire - Position du Conseil Municipal sur le dossier de concertation du Public.

Par délibérations en dates des 7 décembre 2004 et 29 mars 2005 prises dans le cadre du dossier de mise aux normes autoroutières de la R.N.13 entre Caen et Cherbourg, le Conseil Municipal avait demandé au Conseil Général du Département de la Manche de se positionner sur la création d'une voie de liaison avec la route de Sottevast à partir de l'échangeur complet de Prêmesnil mais également sur un tracé de voie de contournement de Valognes pour desservir le Val de Saire.

Aussi, à la demande des Elus Valognais, dans le cadre de la modernisation du réseau routier départemental, le Conseil Général a engagé sur 2006 - 2007, des études préalables pour :

- ✓ définir les fonctions et les enjeux économiques du territoire et analyser les conditions de circulation dans Valognes,
- ✓ apprécier les conditions de sécurité actuelles, qualifier les trafics, définir des hypothèses de trafic à long terme,
- ✓ analyser la faisabilité environnementale et technique d'un contournement de Valognes dans une logique de liaison RN 13-Val de Saire.

Ces études préalables confiées par le Département de la Manche au Cabinet S.C.E. de Nantes ont identifié les fonctions économiques et sociales de la RD.902 entre Valognes et le Val de Saire mais également les enjeux et objectifs socio-économiques attendus à savoir :

- faciliter les échanges économiques, notamment pour les filières légumière et aquacole,
- faciliter les transports locaux de la filière laitière,
- répondre au développement de l'attractivité de la Ville de Valognes,
- promouvoir les potentialités touristiques,
- favoriser les liens et la complémentarité économique et touristique entre la côte Ouest du Cotentin et le Val de Saire.

L'option de contournement présentée dans les documents rendus publics et communicables sur le site Internet du Département, comporte deux familles de variantes avec 6 possibilités de tracés :

- 3 tracés passant au Nord - variante 1 à proximité de la Gosselinerie - variante 2 vers le Hameau Es Elies et la Lande de Beaumont - variante intermédiaire en traversée de l'Ecoute S'Il Pleut.
- 3 tracés passant à l'Est - variante 1 tracé indicatif du POS 1997 à proximité de la Ville et d'Alleaume - variante 2 à l'ouest du hameau des Fèvres (Tot) - variante 3 à l'est des Fèvres et des plantations de Franquetterre, ces deux dernières variantes touchant directement la Commune d'Huberville.

En ce qui concerne la faisabilité d'une liaison entre la route de Sottevast et le futur échangeur de Prémèsnil, une étude complémentaire menée par le cabinet S.C.E., a permis de proposer deux solutions concernant le tracé d'une jonction possible avec la R.D. 62 (une solution au sud de la déchetterie communautaire et une solution plus au nord avec plusieurs variantes).

Le dossier des études préliminaires et de comparaison des variantes transmis par courrier du 3 septembre 2007 du Département a été mis à disposition en Mairie de Valognes pour une concertation du public jusqu'au 30 novembre 2007 inclus avec un registre réservé à cet effet ; les foyers Valognais ayant reçu par envoi postal, directement du Conseil Général, un dossier de concertation comprenant des extraits de ces études préliminaires.

Une réunion publique a eu lieu à la Salle des Fêtes le 23 octobre 2007 organisée par la Direction des Infrastructures et des Transports du Conseil Général avec Messieurs Erick BEAUFILS, Vice-Président et Yves NEEL, Conseiller général du Canton de Valognes.

A la demande du Maire de Valognes, un registre a été ouvert en Mairie pour permettre à la population de s'exprimer sur le trafic des poids lourds dans Valognes et en particulier dans la rue de Poterie.

Sur avis de ses Commissions Municipales réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RECUSE** fermement la conclusion de l'étude de trafic et de sécurité sur l'opportunité de réaliser à court terme, une voie de contournement du Val de Saire, laissant entendre à la population qu'un aménagement de « centre-bourg » résoudrait les problèmes d'encombrement et de nuisance liés au trafic intense de poids lourds dans la rue de Poterie, le Boulevard Félix Buhot et le Boulevard Division Leclerc ;
- **DEGAGE** une orientation sur le positionnement de la voie de contournement du Val de Saire en fonction d'un tracé acceptable au plan de l'urbanisme et de l'environnement ;
- **EXIGE** que l'étude de liaison de la RD 62 route de Sottevast avec le futur échangeur de Prêmesnil soit rapidement arrêtée afin de conduire l'extension de l'espace d'activités d'Armanville ;
- **Et SOLLICITE** du Président du Conseil Général de la Manche, une réunion avec tous les Maires concernés par cette voie de contournement, afin de connaître leurs attentes et leurs avis sur ce dossier de concertation publique dont la portée dépasse le territoire de Valognes.

9. Concessions, avenants et bail.

Sur avis de ses Commissions réunies ensemble le 22 novembre 2007, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- A l'unanimité, la reprise par la Commune des concessions abandonnées au cimetière Saint-Malo, considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et que les familles ont renoncé expressément par courrier à

la faculté du renouvellement ainsi qu'à la reprise des monuments, le Maire étant autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour réaffecter lesdites concessions pour de nouvelles inhumations.

- et la passation d'avenants et bail suivants :
 - ✓ Par 16 voix pour, 6 contre et 5 abstentions - *Aménagement de la rue des Religieuses – après consultation de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 6 novembre 2007, passation d'un avenant n° 2 au marché conclu avec la SARL CHALES, pour un montant de 8.426,34 € HT, soit 10.077,90 € TTC, pour l'aménagement de l'espace central sous la forme d'un jardin de type médiéval composé de quatre carrés à thème.*
 - ✓ *Règlement du marché – passation d'un avenant n° 1 : les commerçants utilisant un emplacement muni d'un branchement à une borne électrique devront s'acquitter d'un droit supplémentaire de 1,60 €, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 – Unanimité.*
 - ✓ *Non remboursement d'un dépôt de garantie de 297,28 €, pour un logement locatif soumis à bail, suite à l'état des lieux – Unanimité.*

Valognes, le 3 décembre 2007

LE MAIRE :

F. LEBOYER